



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022

SOMMAIRE

1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE P.5

- 1.1. UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE : LES LACS-RÉSERVOIRS ASSURENT PLEINEMENT LEUR MISSION DE SOUTIEN D'ÉTIAGE P.6
 - 1.1.1. UN ÉTIAGE SÉVÈRE ET ANTICIPÉ P.7
 - 1.1.2. L'ACTION DES LACS-RÉSERVOIRS P.8
- 1.2. UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE RELATIVE AU RISQUE ÉTIAGE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE URBAINE DE PARIS P.9
- 1.3. LES FORÊTS, UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À ENTREtenir P.10
- 1.4. SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P.12

2 PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ P.15

- 2.1. LA STRATÉGIE DE BIODIVERSITÉ DE SEINE GRANDS LACS P.16
- 2.2. PLAN DE DÉSAMANTAGE : INTERVENTION SUR L'OUVRAGE DE COURTENOT P.17
- 2.3. LANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU DROIT DE LA PRISE D'EAU MARNE P.18
- 2.4. SEINE-BASSÉE : UN PROJET D'AMÉNAGEMENT AUX DIMENSIONS ÉCOLOGIQUES EXCEPTIONNELLES P.19
 - 2.4.1. LES PREMIERS COUPS DE PELLE POUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET LA PRÉPARATION DES EMPRISES DE TRAVAUX P.19
 - 2.4.2. GÉNIE ÉCOLOGIQUE : ZOOM SUR LA CRÉATION DE FRAYÈRES P.25
 - 2.4.3. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION PILOTE P.28

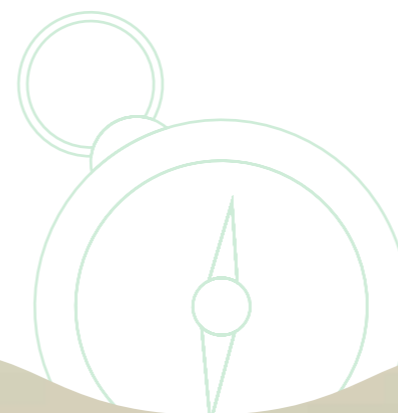
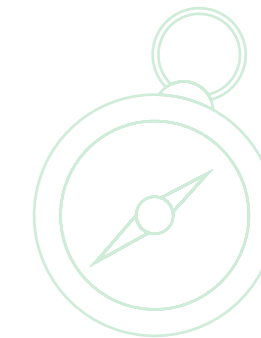
3 COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES P.33

- 3.1. LE SITE RAMSAR DES « ÉTANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE » : 31 ANS APRÈS SA LABELLISATION, L'ÉMERGENCE D'UN PROJET P.34
- 3.2. SIX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) ET PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉALABLES (PEP) PORTÉS PAR SEINE GRANDS LACS EN LIEN AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES P.3
 - 3.2.1. UNE MISSION « GESTION DE CRISE » AU SERVICE DES PAPI P.37
 - 3.2.2. PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023 - 2029. P.38
 - 3.2.3. PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE : FOCUS SUR L'ATELIER « RUISSELLEMENT » P.40

- 3.2.4. PAPI MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS : FOCUS SUR LE PASSEPORT CIVISME DE SAINT-DIZIER P.41
- 3.2.5. PEP DU BASSIN DE L'YONNE P.42
- 3.2.6. PEP DU BASSIN DU LOING P.43
- 3.3 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES : UN APPEL À PROJETS D'UN MILLION D'EUROS P.45
 - 3.4 LE CENTRE DE RESSOURCE EPISEINE CONTINUE À SE DÉVELOPPER P.46
 - 3.4.1. LE DISPOSITIF EPISEINE EN 2022 : POINT D'AVANCEMENT P.46
 - 3.4.2. LE RETOUR DES ÉVÉNEMENTS EPISEINE EN PRÉSENTIEL P.47
 - 3.5. LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS SE RENFORCE P.48
 - 3.6. ANIMATION TERRITORIALE ET CULTURELLE : L'EAU COMME SOURCE D'INSPIRATION P.49
 - 3.6.1. LES RÉSIDENCES D'ARTISTES P.49
 - 3.6.2. DE NOUVEAUX VITRAUX POUR L'ÉGLISE DÉSACRALISÉE DE CHAMPAUBERT... P.49
 - 3.6.3. UNE FRESQUE MONUMENTALE À MESNIL-SAINT-PÈRE, DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION... P.50

4 FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL P.51

- 4.1. TÉLÉTRAVAIL : PASSAGE À DEUX JOURS ET RÉDUCTION DES TRANSPORTS DES AGENTS P.52
- 4.2. AGIR SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENT DES AGENTS POUR OPTIMISER LE PARC ... P.52
- 4.3. DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : ZOOM SUR LE PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE P.53





**LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE,
ADAPTATION,
PROTECTION
DE LA RESSOURCE**

1

1.1. Une année exceptionnelle : les lacs-réservoirs assurent pleinement leur mission de soutien d'étiage

Après un début d'année nettement déficitaire en pluie, les débits sur l'ensemble du bassin ont été inférieurs aux normales de saison entre les mois de mars et septembre.

Cette sécheresse hydrologique, associée à des températures estivales élevées, a eu pour conséquence un étiage des cours d'eau précoce et sévère, nécessitant un soutien depuis les 4 lacs-réservoirs anticipé de plus d'un mois (démarrage entre fin mai et mi-juin au lieu du 1er juillet).

Les débits restitués par les 4 lacs-réservoirs ont représenté cet été jusqu'à

98%

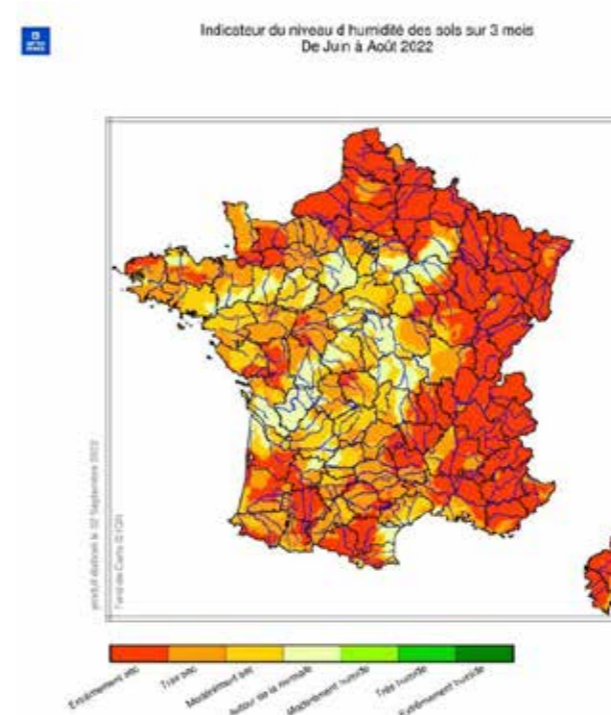
du débit observé sur les territoires en aval direct des lacs, et plus de la moitié du débit enregistré à

Paris-Austerlitz,

garantissant les usages de l'eau. Sans le soutien d'étiage, on estime que l'ensemble des stations de suivi du bassin aurait franchi le seuil de crise entre les mois de juillet et d'octobre, imposant de fortes restrictions d'usage.



1.1.1. UN ÉTIAGE SÉVÈRE ET ANTICIPÉ



L'hiver et le printemps 2022 ont été déficitaires en précipitations, entraînant un tarissement des cours d'eau et un étiage anticipé sur le bassin amont de la Seine.

L'été 2022 se caractérise par des températures supérieures aux normales de saison, une sécheresse des sols très marquée et des précipitations faibles sur le bassin de la Seine. Les cumuls pluviométriques observés sur le bassin ont été supérieurs aux normales de saison en juin (orages) et en septembre mais très inférieurs aux normales en juillet et en août. En juillet, la pluviométrie a été déficitaire d'en moyenne 85 % sur l'ensemble sur le bassin amont de la Seine.

Figure 1: indicateur du niveau d'humidité des sols de juin à août 2022 - source Météo France

L'étiage 2022 a été particulièrement sévère, avec des débits inférieurs aux normales de saison en amont des lacs-réservoirs (de juin à septembre).

28 stations sur 31

ont ainsi été sous le seuil de vigilance en août 2022 en

Île-de-France

(90% des stations).

L'année 2022 a enregistré des records de débit minimum observé durant les 3 dernières années sur 70 % des stations d'Île-de-France (100 % des stations sur les grandes rivières, source DRIEAT). En juillet et août 2022, 80 % des débits aux stations d'Île-de-France étaient inférieurs aux normales, classant l'étiage 2022 parmi les plus bas depuis le milieu du 20^e siècle

À la mi-octobre, la moitié des stations était encore sous le seuil de vigilance en Île-de-France.

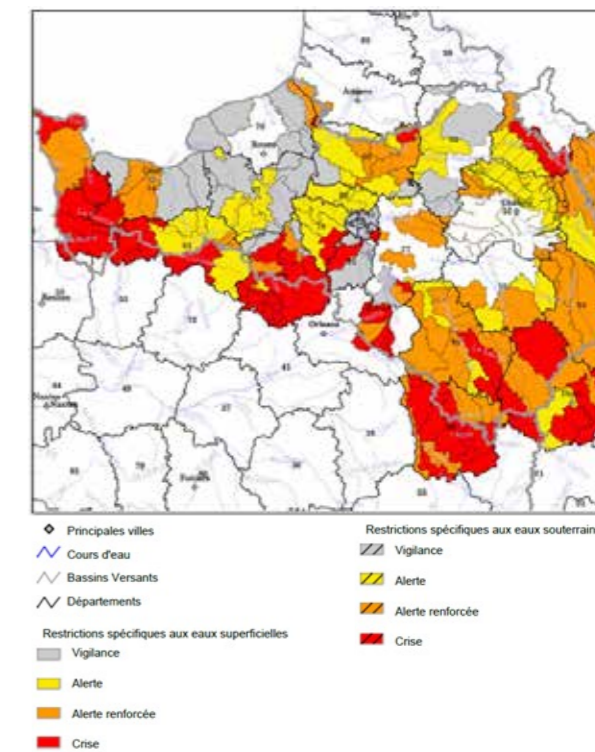


Figure 2: Arrêts de restriction au 1er septembre 2022 (source: propluvia)

Durant l'étiage 2022, des arrêts de restrictions ont été émis dans tous les départements du bassin, avec 14 départements sur 26 ayant atteint le seuil de crise.

1.1.2. L'ACTION DES LACS-RÉSERVOIRS

La situation hydrologique 2022 a induit un démarrage anticipé des restitutions : le 21 mai sur la Seine, le 17 juin sur la Marne, et le 20 juin sur l'Aube. Sur l'Yonne, les restitutions ont démarré le 15 juin, conformément au règlement d'eau. La gestion théorique prévoyait un démarrage le 1^{er} juillet.

Le programme de déstockage a suivi les objectifs de gestion durant toute la période estivale. Il a été adapté à la situation hydrologique, nécessitant une modulation des restitutions sur la Seine et la Marne (anticipation de certaines manœuvres). Cette gestion n'a pas engendré de déficit de stockage significatif.

Les axes régulés par les lacs-réservoirs ont été moins touchés par la sécheresse que les affluents, en raison du soutien d'étiage réalisé par les lacs-réservoirs. L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation, ...). Les restitutions ont représenté 50 à 95 % des débits observés sur la Marne, la Seine et l'Aube de juillet à septembre.

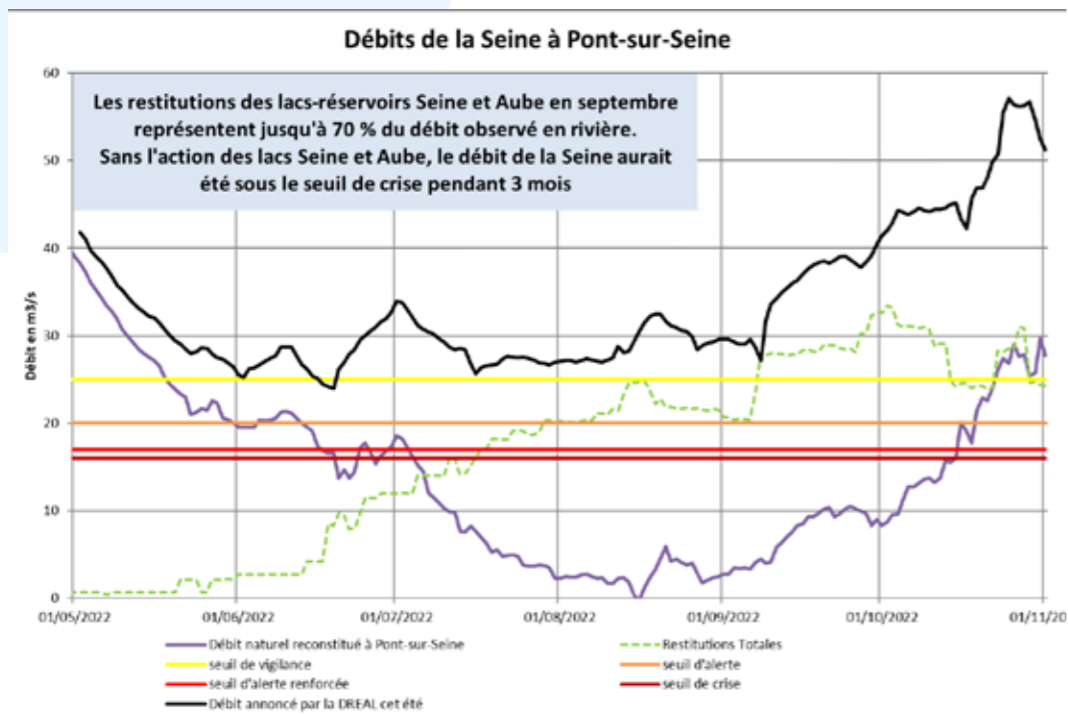


Figure 3 : Effet des restitutions sur les débits à Pont-sur-Seine

1.2. Une convention de partenariat pour la réalisation d'une étude relative aux risques étiages à l'échelle de l'aire urbaine de Paris

En partenariat avec la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, Seine Grands Lacs a souhaité contribuer à une étude menée par l'OCDE visant à mieux connaître les impacts socio-économiques et les effets combinatoires de la raréfaction de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique à l'échelle du bassin versant de la Seine, et à identifier les leviers de résilience à activer.

Cette étude a pour objectifs :

☆☆ L'évaluation des impacts socio-économiques d'une raréfaction de l'eau à l'échelle de l'aire urbaine de Paris, dans une perspective de moyen/long terme. Elle complètera l'étude menée par l'EPTB Seine Grands Lacs sur le risque d'étiage sévère, par un approfondissement des impacts socio-économiques, qui seront estimés de la manière la plus exhaustive possible sur l'ensemble des systèmes potentiellement touchés.

🔍 L'analyse des possibles effets dominos d'un étiage sévère, grâce à la simulation de scénarios combinatoires (canicules, incendies ou perte de biodiversité). Ce regard systémique devrait permettre de mieux comprendre les interdépendances entre les aléas, entre les systèmes, et entre les acteurs.

🔍 L'analyse des mesures en place en matière d'usage de l'eau (eau potable, eaux de pluie, eaux usées, filières énergétiques...).

👉 De proposer et promouvoir des mesures permettant d'améliorer la résilience de l'aire urbaine de Paris face à la raréfaction de la ressource en eau.

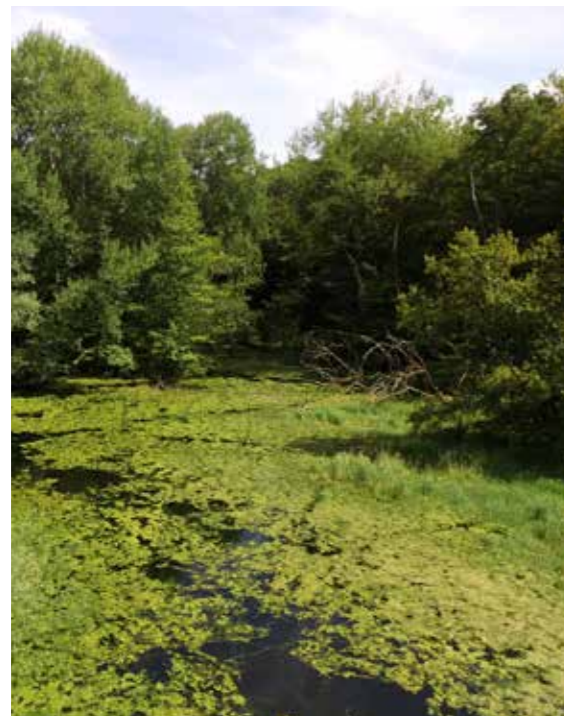


Cette étude intervient dans le cadre des travaux plus larges de la Ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs. Ces travaux ont révélé une relative capacité d'adaptation au risque de raréfaction de l'eau grâce à des plans stratégiques (Plan Climat de la ville de Paris, stratégie de résilience, Plan Climat Air Énergie de la Métropole, ...) et des mesures de gestion mises en place par les institutions (Préfecture, lacs réservoirs de Seine Grands Lacs...). Toutefois, ces travaux indiquent également un besoin d'amélioration de la gouvernance (outils, partage des données entre acteurs, etc.)

pour faire face aux enjeux futurs. Les réponses aux crises devront être pensées de façon systémique et indépendante des frontières territoriales et administratives. Cette étude prospective sera la première à évaluer la robustesse du cadre mis en place pour faire face au risque de raréfaction de l'eau et à analyser les impacts d'une raréfaction future sur les fonctionnements de l'aire urbaine. L'année 2022 a permis de cadrer le périmètre de cette étude en lien avec les partenaires du projet. Le lancement de l'étude est prévu pour début 2023 et pour une durée de 18 mois.

1.3. Les forêts, un patrimoine à préserver et à entretenir

La construction des lacs réservoirs a entraîné la suppression de massifs forestiers importants, situés à l'intérieur de l'emprise des plans d'eau. À titre de compensation et conformément à ses engagements de l'époque, Seine Grands Lacs a reconstitué le potentiel détruit par l'acquisition de forêts dégradées ou menacées.



Ces forêts bénéficient du régime forestier et sont gérées à ce titre par l'Office National des Forêts. Chaque massif est doté d'un plan d'aménagement proposé par le gestionnaire et soumis à l'approbation de Seine Grands Lacs.

Le plan, établi pour une durée de 15 à 20 ans, définit les principales interventions ou actions à réaliser et il doit respecter les critères suivants :

- présenter la vision stratégique et un engagement à l'égard de la protection des multiples valeurs forestières dans la zone aménagée;
- évaluer l'état actuel de la forêt dans la zone à laquelle le plan s'applique;
- présenter en détail l'état projeté des valeurs associées à la forêt dans la zone visée;
- établir les objectifs liés à l'aménagement;
- décrire la récolte, la régénération et d'autres activités à réaliser afin d'atteindre les objectifs fixés.

L'élaboration de ces plans d'aménagement suit un processus rigoureux qui, bien qu'il varie selon la forêt ou le territoire, consiste à recueillir les points de vue du propriétaire mais aussi de l'industrie, du public et d'autres parties intéressées. L'objectif poursuivi est de faire en sorte que l'exploitation forestière et les activités connexes se déroulent de manière à favoriser, dans les années à venir, la gestion durable de toutes les ressources forestières.

En 2022,

674 ha

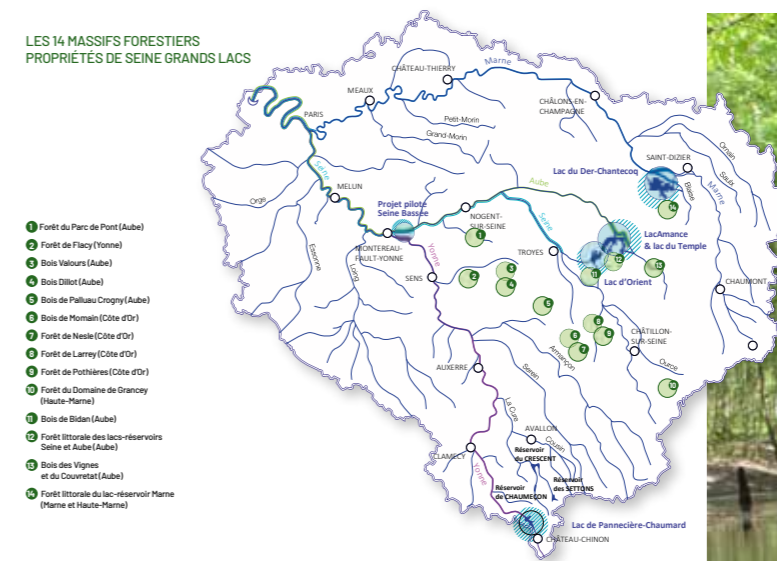
ont bénéficié d'un nouvel aménagement forestier et 145 ha sont actuellement en cours sur le

Bois Dillot (10).

Après des investissements importants en termes de reboisement, le bilan de ce patrimoine forestier dégage depuis quelques années un excédent de trésorerie. Les recettes proviennent encore de façon importante des locations de droit de chasse, le retour sur investissements en termes de plantations n'étant vraiment attendu que dans une cinquantaine d'années ; le bilan forestier se situant, actuellement, autour de 50 €/ha en moyenne.



LES 14 MASSIFS FORESTIERS PROPRIÉTÉS DE SEINE GRANDS LACS



1.4. Seine Grands Lacs sur le chemin de la transition énergétique

Le 16 mai 2021, Seine Grands Lacs a adopté son plan pluriannuel de transition énergétique, qui est articulé autour de trois axes de travail :

- **L'exploitation des potentiels des ouvrages et emprises de pour produire de l'énergie ;**

- **La réduction de la consommation énergétique de l'établissement ;**

- **Le renforcement de la transition écologique et environnementale.**

En 2022, le premier axe s'est traduit par la réalisation des travaux préparatoires à l'installation d'une nouvelle centrale hydro-électrique au niveau de la prise d'eau sur la rivière Aube.

Deux projets sont également poursuivis en vue de développer la production photovoltaïque de Seine Grands Lacs : d'une part, l'installation de panneaux en toiture sur 5 bâtiments qui ont été identifiés comme particulièrement intéressants en termes de surface et d'exposition, et d'autre part, l'installation d'une centrale flottante sur le lac d'Orient.



LE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT : UN PROJET AMBITIEUX EN DÉVELOPPEMENT

Seine Grands Lacs a affirmé son ambition en termes de production d'énergie photovoltaïque avec un projet ambitieux de développement d'une centrale photovoltaïque flottante sur le lac d'Orient. Au droit du barrage de la Morge, il est envisagé d'installer plusieurs hectares de panneaux flottants, sur une zone du lac en partie interdite aux activités touristiques. Ce projet est porté de façon partenariale avec la SEM SIPPEnR (dont les principaux actionnaires sont le SIPPEnR et la CDC) et la SEM Energie troyenne. Au premier semestre 2022, des études ont été

réalisées pour définir différentes solutions techniques sur la base de plusieurs choix d'implantations possibles, et de différentes technologies de flotteurs. Ces études techniques ont été complétées par des analyses économiques. Une étude paysagère a aussi permis d'objectiver les impacts visuels de ce projet. L'ensemble de ces éléments sera partagé avec les acteurs locaux lors de réunions qui devraient se tenir durant l'année 2023, ce qui permettra de définir les suites à donner à ce projet.

ZOOM SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX D'ÉCLARON

Un important chantier d'amélioration de la performance énergétique des locaux de Seine Grands Lacs a été mené en 2022 avec la réhabilitation complète du lieu d'appel d'Éclaron, en visant une construction passive avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

L'opération de réhabilitation du lieu d'appel d'Éclaron a démarré en octobre 2021, et comprend la réhabilitation de l'atelier existant, et la création de nouveaux locaux pour les agents.

Le bâtiment a été conçu pour être conforme au label passif, donc peu énergivore.

Construit en ossature bois, avec des parois fortement isolées, les tests d'étanchéité à l'air ont été très concluants. On peut donc être confiant quant au respect des objectifs de performance énergétique.

La mise en service du site est prévue pour **l'été 2023.**



Des mesures d'optimisation et de réduction des consommations de fluides ont également été mises en œuvre à l'automne 2022. Des rappels de bonnes pratiques ont été faits :

- Éclairage : Éteindre les lumières des bureaux et pièces si elles sont inoccupées et non équipées d'un détecteur de présence ;
- Ordinateurs et périphériques : Éteindre les écrans et ordinateurs affectés à la bureautique pendant les absences prolongées comme les pauses déjeuner ;
- Chauffage : Pour les bureaux équipés de robinets thermostatiques (notamment à Mathaux et Troyes), régler et limiter la température à 19°C. Des mesures collectives de sobriété énergétique ont également été mises en place, avec en particulier ;

- La température des bureaux fixée à 19°C ;
- Les éclairages extérieurs coupés entre 20h et 6h, sauf en cas de détection de mouvement, et réglés de sorte à se déclencher à partir d'une luminosité plus faible le reste de la journée.

En termes de **transition écologique et environnementale**, l'accent a été mis en 2022 sur

la qualité des eaux

avec un plan de prélèvements renouvelé, une veille et une analyse systématique des échantillons prélevés. Par ailleurs, sur la base du nouveau cahier des charges approuvé fin 2021, l'ensemble des conventions des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) agricoles ont été remises en concurrence et renégociées, les agriculteurs s'engageant à respecter les contreparties et règles environnementales.

An underwater photograph of a fish swimming in a pond. The water is dark and murky. In the foreground, there are green plants with small white flowers. The fish is long and slender, with a patterned body. The text is overlaid on the left side of the image.

**PRÉSERVATION
DES MILIEUX
ET DE LA
BIODIVERSITÉ**

2

2.1. La stratégie biodiversité de Seine Grands Lacs

Compte-tenu de son patrimoine foncier et des lacs-réservoir qu'il exploite, Seine Grands Lacs a une responsabilité et porte une attention particulière aux enjeux environnementaux ; et notamment à la biodiversité. En effet, les lacs-réservoirs constituent parfois les uniques refuges pour certaines espèces animales ou végétales : les ouvrages hydrauliques de Champagne sont situés à un carrefour biogéographie et sur un axe migratoire.

Les vastes étendues en eau et la quiétude des lieux permettent le stationnement, le développement de très nombreuses espèces animales et végétales. Ce patrimoine environnemental est d'une richesse reconnue à l'échelle internationale (Ramsar), européenne (Natura 2000), nationale (réserves nationales) et locales (Schéma de cohérence territoriale).

Depuis près de 20 ans, Seine Grands Lacs s'est engagé dans la préservation de ces espaces et a soutenu la mise en place de la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient sur près de 1 560 hectares au droit des lacs Seine et Aube. Avec sa labellisation en juillet 2011, en établissement public territorial de bassin, Seine Grands lacs a renforcé ses actions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que de la préservation et de la gestion des zones humides.

Ainsi, ont été généralisées sur ses emprises, des pratiques favorables à la biodiversité : établissement d'un plan de gestion de haies, suppression de l'usage des produits phytosanitaires dès 2016, définition d'un plan de restauration des mares, actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes... Plus récemment, dans le cadre du plan de transition énergétique de Seine Grands Lacs adopté en juin 2021, l'établissement a développé un axe de travail relatif au renforcement des mesures de gestion écologique de son patrimoine naturel et végétal. En 2022, Seine Grands Lacs a formalisé ses modalités d'intervention en la matière au travers de la stratégie Biodiversité 2023-2026.



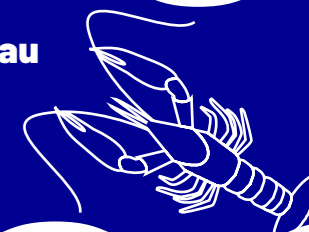
Cette stratégie a été validée et se décline en un plan d'actions sur trois ans avec des actes opérationnels, programmés, chiffrés et mesurables autour de trois axes d'intervention :



Protéger, gérer, valoriser les milieux aquatiques terrestres

Sensibiliser et former tous les publics à la biodiversité

Travailler en réseau pour agir pour la biodiversité



Lors du comité syndical du 31 mars 2022 a été approuvé un document-cadre dont l'ambition est de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et de les inscrire dans une stratégie pluriannuelle dédiée à la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des emprises de l'établissement.

2.2. Plan de désamiantage : intervention sur l'ouvrage de Courtenot

Depuis plusieurs années, Seine Grands Lacs procède au désamiantage progressif des systèmes de vannage. 2022 a permis de finaliser la rénovation de l'ouvrage de régulation et de la drôme de la prise d'eau Seine à Courtenot, les parties métalliques ayant été revêtues de peinture amiantée lors de leur construction en 1964.

Les réglementations actuelles limitent fortement les interventions de maintenance sur des équipements amiantés. Aussi l'établissement a-t-il fait le choix d'engager un ambitieux **plan de désamiantage**.

Les deux vannes et la drôme, ont été déposées et transportées en usine afin d'y être intégralement désamiantées. Cette opération a été réalisée à l'été 2021, pour une finalisation des réglages et mises en service de l'ouvrage au début de l'année 2022.

Le budget de cette opération s'est élevé à

1 750 000 €.



2.3. Lancement des travaux de restauration de la continuité écologique au droit de la prise d'eau Marne

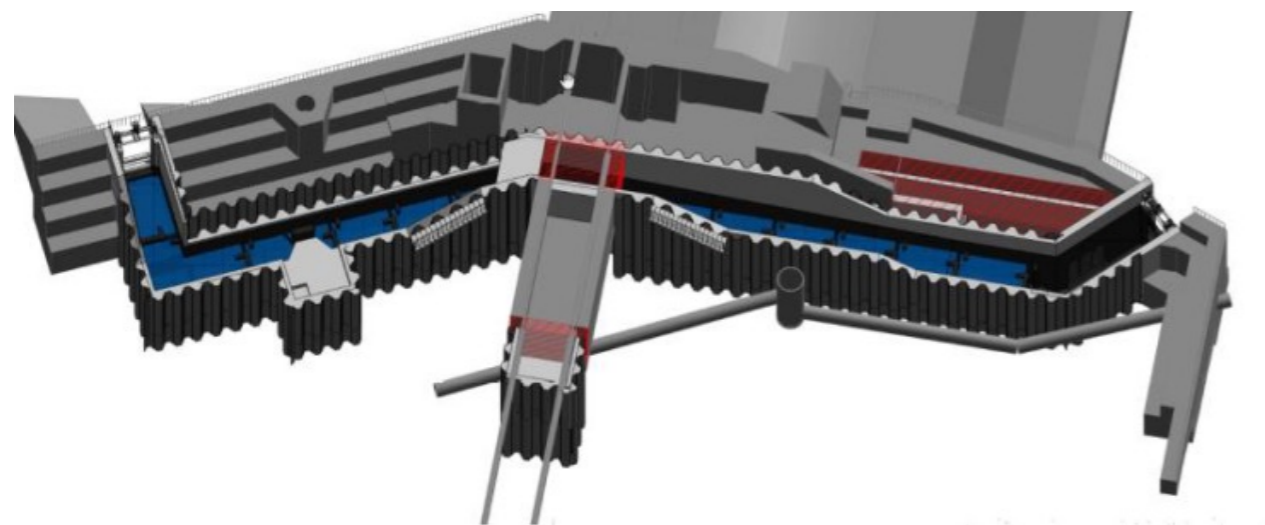
Afin de rétablir le bon état écologique de la Marne à Saint-Dizier, Seine Grands Lacs a lancé un chantier de réalisation d'une passe à poissons permettant à ces derniers de remonter la rivière.

Cet ouvrage sera équipé d'un local de vidéo-comptage permettant de suivre la faune piscicole. Ces travaux de

2,588 M€ HT
sont soutenus à

80 %

par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de France Relance.



2.4. Seine-Bassée : un projet d'aménagement aux dimensions écologiques exceptionnelles

2.4.1. LES PREMIERS COUPS DE PELLE POUR LA VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET LA PRÉPARATION DES EMPRISES DE TRAVAUX

DÉFRICHEMENTS PRÉCAUTIONNEUX SELON LES RÈGLES ÉCOLOGIQUES

Dans le cadre des travaux du site Seine Bassée, des défrichements sont réalisés pour la libération de l'espace qui accueillera la digue et la station de pompage, et pour les travaux des mesures écologiques.

Ces travaux sont conformes à la déclaration de projet de Seine Grands Lacs qui définit l'engagement environnemental de l'établissement.

L'objectif final est notamment d'obtenir un gain net de biodiversité sur le secteur Bassée aval en réalisant le défrichement de zones homogènes et pauvres en diversité (peupleraies) pour laisser place à un nouveau biotope.

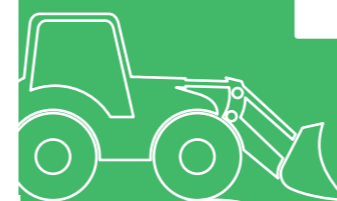
Le cycle naturel biologique de la flore et de la faune est pris en compte. Les travaux de défrichement ont donc été réalisés en deux temps :

1^e phase

Avant l'arrivée du printemps, pour ne pas troubler cette saison. Le printemps est en effet le temps de la germination au cours de laquelle la végétation se développe, mais aussi celui de la fin de l'hibernation pour un grand nombre d'espèces animales. Une période phare pour les écosystèmes ;

2^e phase

Elle a débuté en septembre et s'achèvera début décembre. Il s'agit d'intervenir avant la période d'hibernation des chauve-souris, pour éviter toute nuisance ou impact sur leur cycle de vie annuel.



Site Chancelard après défrichement et avant les travaux écologiques. Des arbres sont laissés sur site pour la diversité écologique, dont la nidification.



Sur le site Muscardin, la machine broie le bois pour qu'il soit utilisé en bois de chauffage (dans des établissements proches du projet). Photo : Seine Grands Lacs

L'ÉLIMINATION DE LA RENOUÉE DU JAPON : UNE NÉCESSITÉ POUR PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES EN PLACE

La renouée du Japon est une plante « espèce exotique envahissante ». Elle pose un problème écologique important en entraînant la disparition de la flore locale essentielle à l'équilibre de la biodiversité. Ses racines, appelées rhizomes, sont étendues et profondes. Elles sécrètent des toxines nocives pour les autres plantes qui lui permettent de se répandre rapidement. Elle se disperse particulièrement vite dans les milieux humides dont le sol est riche en minéraux, tels ceux du secteur de la Bassée aval.



Pour restaurer la biodiversité locale sur les zones où elle s'est implantée, et éviter qu'elle ne se propage encore davantage à l'occasion des travaux, Seine Grands Lacs a mené des travaux d'élimination de la plante durant toute l'année 2021 et une partie de l'année 2022.

En fonction de la nature du sol des zones où la renouée du Japon doit être retirée, des méthodes distinctes s'appliquent : criblage-concassage, traitement à la chaux ou installation d'un grillage « auto-étouffement ».

L'installation d'un grillage "auto-étouffement"



En poussant, la renouée est emprisonnée dans le grillage, jusqu'à s'auto-étouffer. Cette technique ne porte pas atteinte au milieu humide de l'Auxence et ne fragilise ni ses berges, ni le pont situé à proximité directe. Il s'agit d'une méthode innovante en France, qui permet de traiter des espaces sensibles sans terrassement.



En parallèle, des mesures visant à protéger les espèces locales pendant ces opérations sont mises en œuvre, telles que la capture et le déplacement des amphibiens présents.



La protection des espèces locales pendant les travaux : une priorité !

Dans le cadre de ses engagements, Seine Grands Lacs adapte continuellement ses méthodes de travaux pour éviter toute gêne aux espèces locales. C'est ainsi que dans le cadre des opérations d'éradication de la renouée du Japon, nos équipes ont récupéré par épuisette dans la noue d'Auvergne, puis déplacé, dans une mare à proximité, des grenouilles et leurs pontes pour ne pas qu'elles soient affectées par les travaux. Une action non-prévue pour cette étape du chantier, mais la préservation de la biodiversité locale est une priorité !



1. Les grenouilles et leurs pontes sont récupérées avec une épuisette



2. Elles sont ensuite remises à l'eau

RÉCOLTE DES GRAINES DE LA BASSÉE POUR UNE RÉHABILITATION DES ÉCOSYSTÈMES EN « CIRCUIT COURT »

Depuis cinquante ans, le territoire de La Bassée aval a été fortement artificialisé, notamment par la canalisation de la Seine et l'exploitation des carrières, ce qui a entraîné la dégradation notable des écosystèmes locaux et une perte en biodiversité.

Dans ce contexte, Seine Grands Lacs a fait le choix de recréer une dynamique en développant les écosystèmes prairiaux mis à mal depuis des décennies. Les objectifs : préserver, restaurer et créer de nouveaux biotopes via une diversité de mesures sur les zones humides et sèches du territoire. Dans ce cadre, l'établissement développe une végétalisation locale et innovante.



Récolte d'hélophytes pour le projet de La Bassée (Photo : Société Mercanterra)



Brossage de prairies pour récolte de semences (Photo : Société Mercanterra)



Les équipes développent une filière spécifique de récolte de matériel végétal en mobilisant les acteurs locaux. Comme outil directeur des travaux de plantation, elles ont choisi d'utiliser la marque « Végétal Local » de l'Office Français de la Biodiversité.

En se conformant à cette marque, Seine Grands Lacs :

- Préserve la biodiversité ;
- Utilise des espèces adaptées au sol et au climat ;
- Conserve le potentiel adaptatif des végétaux vis à vis des changements globaux ;
- Permet l'accueil et l'interaction avec la faune sauvage ;
- Améliore la résistance aux maladies et ravageurs ;
- Favorise la résilience des écosystèmes ;
- Garantit l'absence d'introduction d'espèces ou de variétés envahissantes.



La récolte Végétal Local : comment cela fonctionne ?



1 Collecte de graines sur le site



2 Mise en culture du matériel végétal



3 Plantation de végétaux sur milieu restauré



ne-Bassée
ne de nombreuses
à l'avantage de la biodiversité.

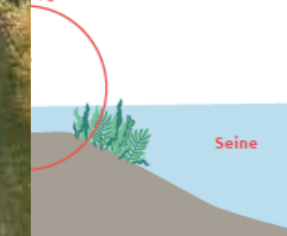
En janvier 2022,
les Lacs poursuit la
prise des mesures de
protection et de valorisation
avec une nouvelle
génération de frayères.

Les frayères sont situées sur les fonds
et peuvent être constituées

de végétaux aquatiques. Les mâles viennent ensuite
pour déposer leurs œufs. Les mâles viennent ensuite
pour déposer leurs œufs. Les mâles viennent ensuite
étant principalement externe.
pour la reproduction.

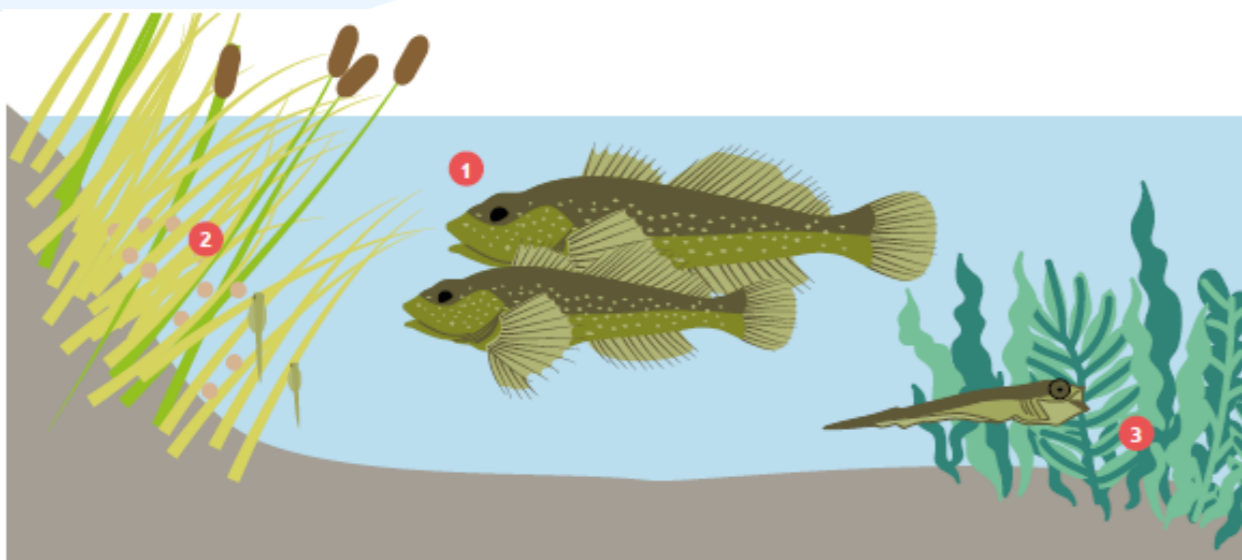
végétation herbacée

frayère



LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

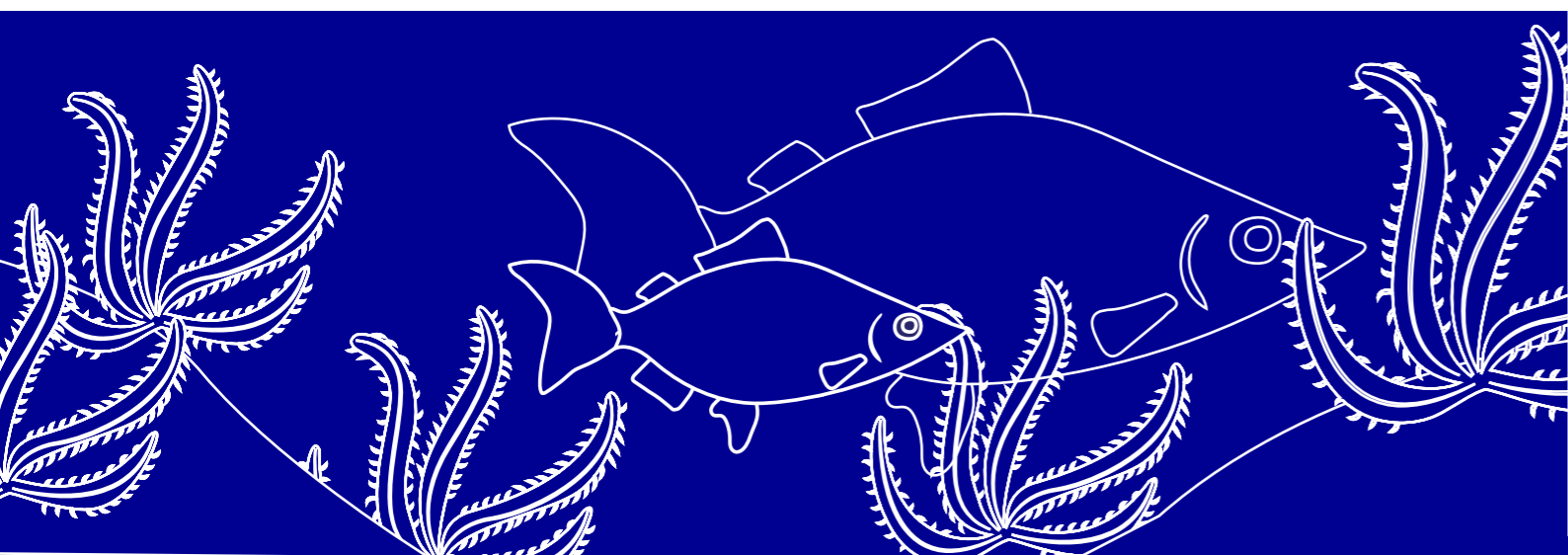
L'aménagement des frayères fait partie intégrante des mesures compensatoires des travaux du projet de La Bassée. Les frayères reconstituées sont composées de plages sablo-graveleuses avec une présence de fonds pierreux permettant à des espèces telles que les barbeau, chabot, vandoise, hotu, chevaine, loche de rivière, lamproie de planaire ou encore goujon, de pondre leurs œufs.



1 En février-mars, les vandoises, hotus, chevaines et autres espèces aquatiques locales, rejoignent la frayère pour se reproduire. Ils pondent leurs œufs qui se fixent à la végétation.

2 Un mois plus tard environ, une fois les œufs éclos, les alevins restent eux aussi fixés pendant environ 10 jours.

3 Au printemps, ils atteignent leur morphologie adulte et peuvent rejoindre les étangs alentours où ils grossiront.



LES ÉTAPES DES TRAVAUX : DES FRAYÈRES EN BERGE DE SEINE

Nécessaire au chantier en cours, un quai de déchargement a été aménagé dans le périmètre du projet, en bordure de Seine, en amont de l'entrée de l'un des étangs (voir plan). Il est situé en amont d'une frayère. Celle-ci risquait d'être perturbée par la construction du quai. Une nouvelle frayère a ainsi été aménagée, à proximité, pour créer de nouveaux refuges potentiels, et assurer la reproduction des espèces locales. Ce périmètre bénéficie au total de 260 mètres linéaires de frayères !

Pour construire ces nouvelles frayères, il a fallu au préalable évacuer les dalles en béton qui se trouvaient sur les berges. Celles-ci une fois retirées, une plage immergée de 30 cm de profondeur a été aménagée.

La frayère a été constituée, et est désormais disponible pour le développement naturel des espèces.

Tous les travaux ont été réalisés avant mi-février afin de ne pas perturber la période de reproduction des poissons.



Frayères au premier plan, zone de la future digue juste derrière et emplacement de la future station de pompage sur la gauche



Frayères

LES ÉTAPES DES TRAVAUX : CRÉATION DE FRAYÈRES DANS UN ANCIEN BRAS DE SEINE

Dans le cadre de la démarche volontariste de Seine Grands Lacs, des frayères sont aussi créées en dehors des obligations réglementaires du projet pour accompagner le territoire sur le volet écologique. C'est ainsi qu'une nouvelle frayère a été créée au cours de l'été sur le territoire de la commune de Gravon.

Des terres excédentaires au niveau de la presqu'île de Gravon ont été utilisées pour gagner des surfaces sur l'eau et créer des chenaux favorables au fraie des brochets.



Zone de frayères Presqu'île de Gravon

2.4.3. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION PILOTE

L'acceptabilité de l'opération pilote, par-delà l'investissement de Seine Grands Lacs et de sa détermination à respecter ses engagements, revient à une concertation appuyée auprès des **élus locaux, des riverains, des ONG et des administrations.**

La Commission nationale du débat public a salué en 2020 l'exemplarité et la transparence de cette concertation.

Suite au débat public, un consensus existe quant au besoin de mettre en place un dispositif d'évaluation de la construction et de l'exploitation du premier casier de l'aménagement hydraulique et de la réalisation

d'actions de **restauration écologique en Bassée.**

Cette volonté, réaffirmée dans la Déclaration du Projet de l'opération, vise à apporter à l'ensemble des acteurs les éléments factuels d'efficacité et d'efficience de la réalisation et de l'exploitation.



LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION



Un dispositif au cœur du pilotage de l'opération

Le dispositif de pilotage du projet permet de conduire l'opération au quotidien, d'anticiper et traiter les risques relevant de la qualité de réalisation, du coût, des délais et de l'acceptabilité.

Il vise à :

- **Améliorer l'adéquation du projet aux objectifs**
- **Apprécier l'efficacité et l'efficience des moyens mis en œuvre,**
- **Mener d'éventuelles actions correctives.**

Un dispositif tourné vers le territoire

Le dispositif d'évaluation est une opportunité supplémentaire d'associer les acteurs locaux dans cette démarche d'amélioration continue. Il s'appuie sur des éléments techniques, financiers et/ou organisationnels vérifiables et mesurables.

Il permet de partager les attendus du projet, et de favoriser son appropriation et l'acceptabilité collective.

Le périmètre de l'évaluation

L'évaluation porte sur la réalisation et l'exploitation-maintenance des ouvrages et équipements constituant le premier casier de l'aménagement de la Bassée, ainsi que les mesures compensatoires et les actions de valorisation écologique.

Ainsi, le dispositif d'évaluation est mis en place en phase chantier, et évoluera pour être adapté à la phase d'exploitation-maintenance.

MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

L'objectif de la démarche est de pouvoir répondre à la question :

« Comment juger de la réussite du projet ? »

À ce titre, Seine Grands Lacs a défini les thématiques suivantes :

- Niveau de réponse du projet aux objectifs fonctionnels assignés ;

- Réduction des dommages socio-économiques liés aux inondations en Île-de-France en abaissant la ligne d'eau de la Seine ;

- Contribution à la valorisation écologique d'une zone humide exceptionnelle qui s'est dégradée au cours des dernières décennies ;

- Qualité de réalisation ;

- Efficacité des investissements et de l'exploitation-maintenance ;

- Bonne insertion du projet dans le territoire ;

- Réponses aux engagements/ prescriptions spécifiques.



Mode d'emploi

Les indicateurs sont décomposés en quatre grandes familles : travaux, environnement, biodiversité et acceptation sociale. Ils permettent à tous de suivre l'avancement des travaux et surtout le respect des engagements de Seine Grands Lacs.

Le suivi de l'évolution du projet sera ainsi rendu possible grâce à des critères ciblés : le nombre de camions évités par mois grâce au transport des matériaux par voie fluviale, le nombre d'heures de travaux réalisées en insertion sociale, le respect des horaires de chantier, le niveau de bruit ...

De plus, Seine Grands Lacs a fait le choix d'une évaluation continue pour chaque critère, en temps réel via un outil SIG (Système d'Informations Géoréférencées) et une page Internet accessible à tous.

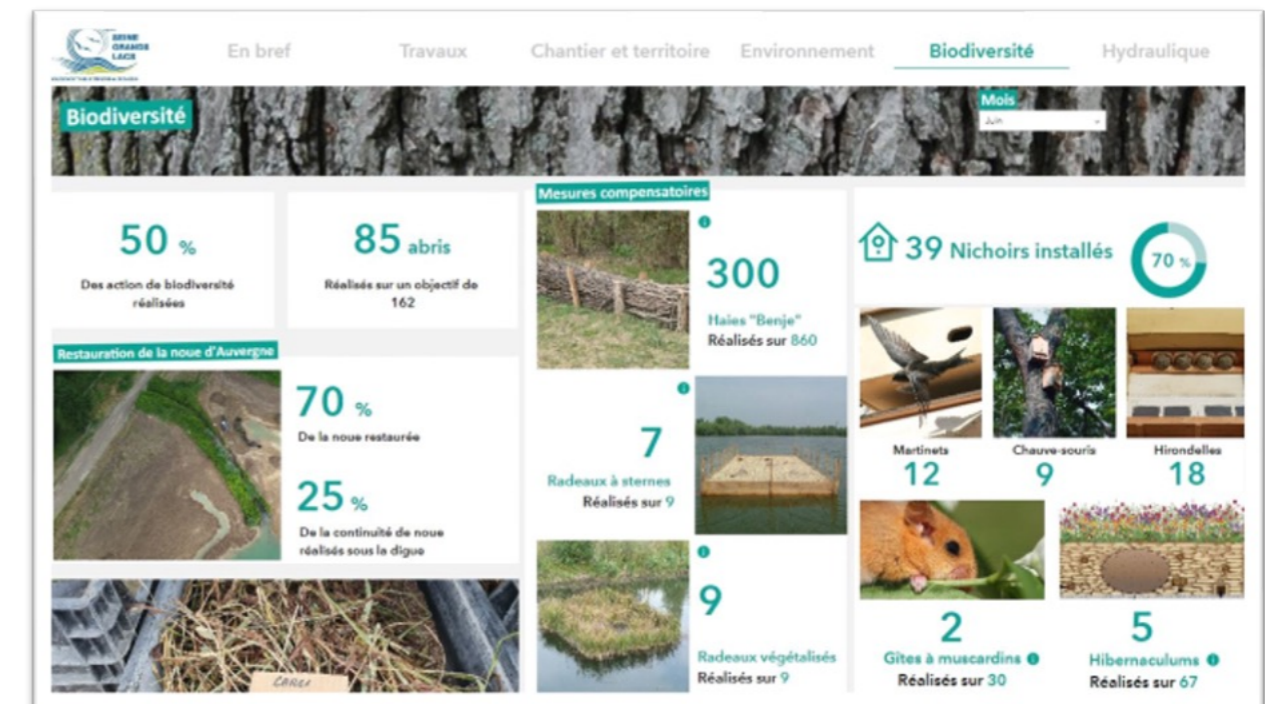
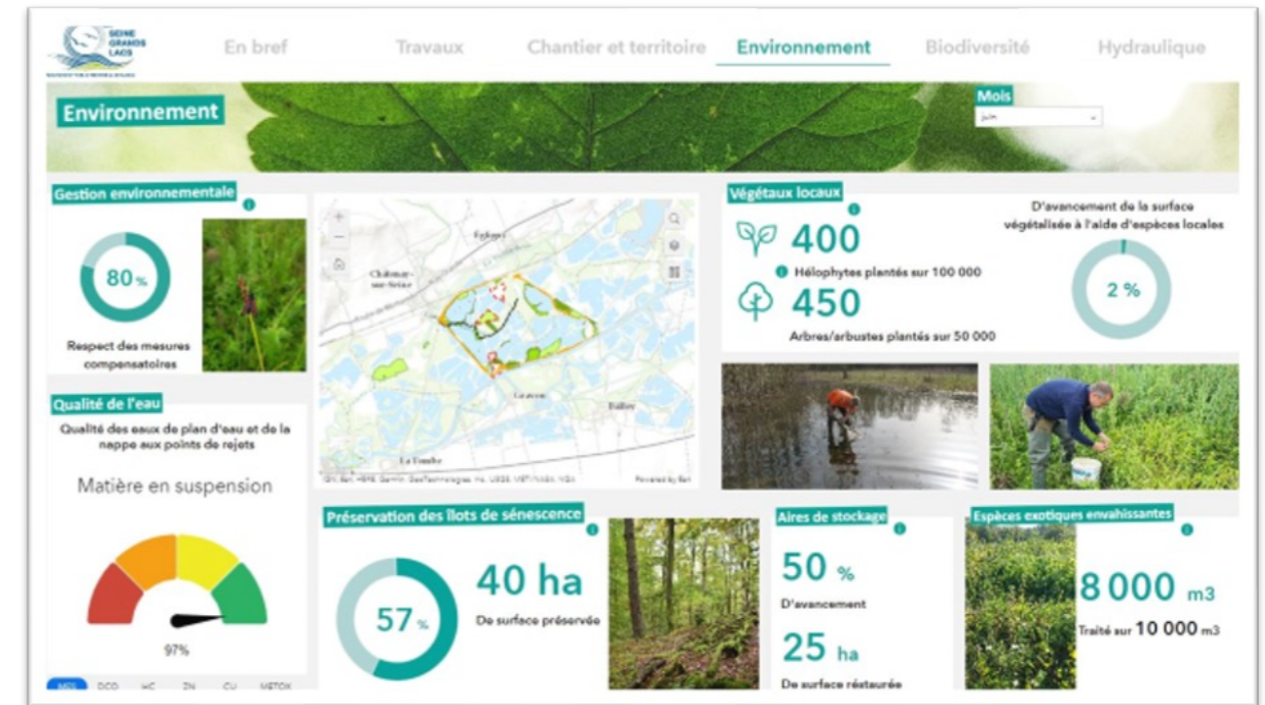


Illustration des tableaux de bord de suivi et d'évaluation en continue du projet



**COHÉSION SOCIALE,
SOLIDARITÉ ENTRE
TERRITOIRES**

3

3.1. Le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide » : 31 ans après sa labellisation, l'émergence d'un projet de territoire

La Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971, vise « la protection, la conservation, et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2016).

Le label Ramsar encourage, récompense et valorise les actions de gestion durable. C'est un engagement de préservation de la part des États signataires.

La France a ratifié la convention de Ramsar en 1986, et s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire.

En 2022,

52 sites sont labellisés Ramsar pour une superficie de plus de **3,7 millions d'hectares.**



Labellisés le 5 avril 1991, les « Étangs de la Champagne humide » forment le plus vaste site Ramsar métropolitain avec une superficie de 255 800 hectares qui s'étend sur les départements de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

Cette labellisation s'est faite sur la base des critères suivants :

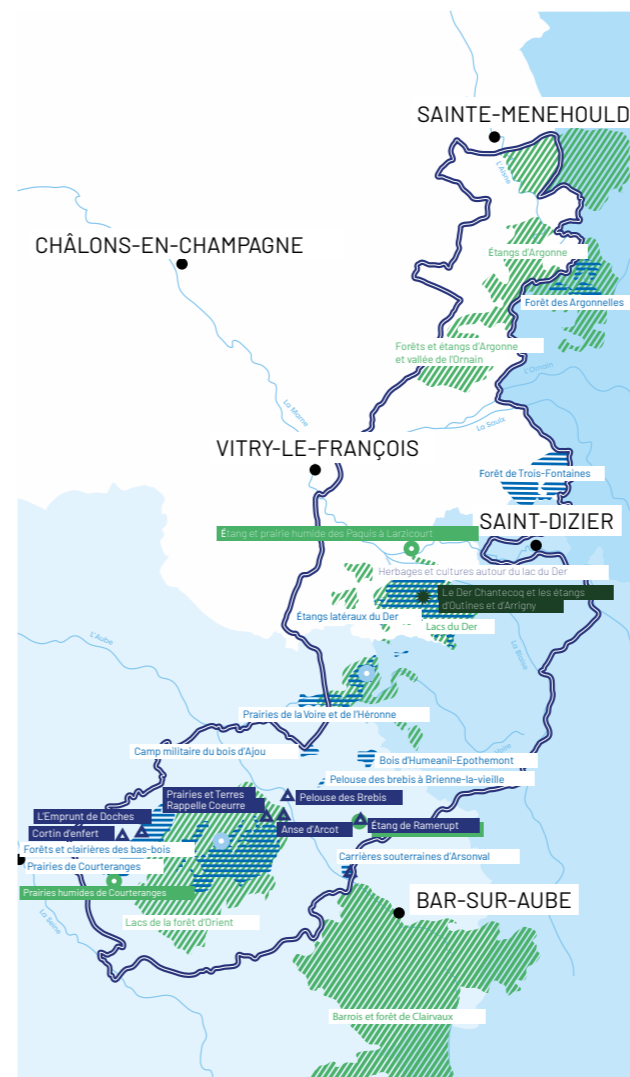
Espèces animales et angiospermes (plantes à fleurs) à statuts réglementaires ou inscrites sur listes rouges et dans les Directives européennes (total : 193 espèces).

Zone d'étape majeure pour la migration et l'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux (cible 124 espèces).

Zone qui abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus : les « Étangs de la Champagne humide » accueillent en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau.



LES ESPACES PROTÉGÉS - ZONE RAMSAR



LÉGENDE

- Natura 2000 - ZPS
- Natura 2000 - ZSC
- Arrêté de protection de biotope
- Réserve naturelle régionale
- Réserve naturelle nationale
- Réserve nationale de chasse et faune sauvage
- Zone Ramsar

LES ENJEUX DU SITE

Par sa taille, sa richesse et sa diversité écologique et paysagère, le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide » est un territoire particulier. Cette mosaïque de milieux (forêts, prairies, lacs, étangs...) héberge de nombreuses espèces, et sert aussi à une multiplicité d'activités humaines comme l'agriculture, le tourisme, la pisciculture, l'élevage et surtout comme lieu de vie.

Les relations entre l'Homme et son milieu, et le rôle que jouent les zones humides dans l'adaptation au changement climatique sont au cœur des enjeux du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide ».

Afin de valoriser ce site unique, de le protéger, et de permettre à toutes et tous d'y vivre et de le découvrir, un projet d'animation territoriale a été mis en place.



LA CO-ANIMATION SEINE GRANDS LACS / PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

31 ans après sa labellisation, le site des « Étangs de la Champagne humide » fait l'objet d'une attention particulière, avec une équipe d'animation dédiée à l'émergence d'un projet de territoire.

En 2019, l'État et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont désigné Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient comme porteurs de l'animation du site Ramsar. Progressivement, la dynamique s'est mise en place, et en 2022, un document d'orientation est rédigé et

un programme d'actions est élaboré.

Ce programme répond à quatre grands objectifs :

- **Développer et valoriser une image et une identité territoriales Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;**
- **Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;**
- **Assurer un aménagement et un développement durables du territoire ;**
- **Installer une gouvernance et une mise en réseau des acteurs.**

3.2. Six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et programmes d'études préalables (PEP) portés par Seine Grands Lacs en lien avec les acteurs des territoires

Le dispositif PAPI est aujourd'hui le principal outil à disposition des collectivités territoriales pour la prévention des inondations et des crises associées. Il allie dans une même démarche, une amélioration de la connaissance des aléas, la mise en œuvre de moyens de prévision et de prévention, une réflexion sur les aménagements hydrauliques et une recherche de la réduction de la vulnérabilité tout en associant étroitement l'État et les acteurs locaux aux premiers rangs desquels les collectivités.

3.2.1. UNE MISSION « GESTION DE CRISE » AU SERVICE DES PAPI

Seine Grands Lacs porte depuis 2019 une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Cette mission passe notamment par l'organisation de formations à destination des élus et agents territoriaux, d'ateliers de sensibilisation, par la production d'outils et de ressources, et surtout par l'organisation d'exercices de gestion de crise.

Les évolutions réglementaires récentes, et notamment la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, ont permis à la fois de légitimer cette action et d'accroître les demandes faites auprès de Seine Grands Lacs en matière d'accompagnement.

Les actions menées dans le cadre de cette mission sont les plus opérationnelles possibles afin de donner aux décideurs locaux les outils pour gérer des crises. En 2022, trois collectivités ont été directement accompagnées dans la mise en œuvre d'un exercice de gestion de crise :

- **La communauté de communes du Pays de Montereau (77)**
- **La ville de Saint-Dizier (52)**
- **La ville de Rueil-Malmaison (92)**

En complément, trois autres exercices de crise à vocation pédagogique ont été organisés à Paris et à Troyes pour les agents des collectivités qui le souhaitent.



3.2.2. PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023 – 2029

Seine Grands Lacs a piloté un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2014-2020.

Il a permis de mobiliser collégialement une vingtaine de maîtres d'ouvrage dans un projet commun de prévention des risques d'inondations sur le bassin le plus exposé en France métropolitaine - arrêt des activités sur plusieurs mois,

1 million de personnes à évacuer, 30 milliards d'€ de dommages et 60 milliards d'€

supplémentaires de pertes de PIB attendus pour une crue centennale selon l'OCDE. 167 actions ont ainsi été mises en œuvre pour un montant de 220 millions d'euros sur 6 ans, ce qui a constitué le plus important effort d'investissement sur cette thématique pour des collectivités franciliennes depuis l'inauguration du 4ème lac-réservoir en 1990.

Afin de développer la dynamique de

prévention engagée en 2014, Seine Grands Lacs et ses partenaires se sont engagés dès mi-2020 dans l'élaboration d'un **nouveau PAPI qui s'étendra sur la période**

2023-2029.

Les services de Seine Grands Lacs ont travaillé à l'élaboration du dossier de candidature en lien étroit avec les partenaires et les services de l'État, notamment la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

L'essentiel du nouveau programme PAPI 2023-2029 :

65 signataires
du courrier d'intention dont
61 Maîtres d'ouvrages

169 636 160 € HT
et **199 139 276 € TTC**

342 actions

23 Intercommunalités, 22 communes, 12 syndicats,

3 départements, 1 opérateur de réseau

LES PRINCIPAUX MAÎTRES D'OUVRAGES SONT :

- Métropole du Grand Paris :
44 millions € HT

- EPA ORSA :
42 millions d'euros € HT

- Conseil Départemental du Val
de Marne : **23 millions € HT**

- Seine Grands Lacs :
14 millions € HT



Ce programme d'action, qui se dessine sur un périmètre géographique élargi, se distingue par l'importance des crédits dévolus aux axes 6 et 7, sur la gestion des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques. Cela illustre la maturité de la démarche, avec dans cette nouvelle phase, l'engagement de travaux structurants pour la prévention des inondations.

Axe 0 : Animation du programme d'actions

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Axe 3 : Alerte et gestion du risque

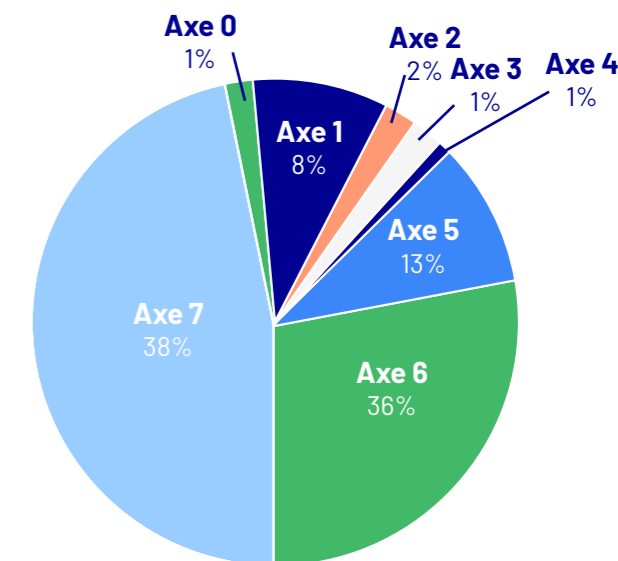
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Gestion des écoulements

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Montant total prévisionnel
169 636 160 € HT



LES ACTIONS INSCRITES SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGS DE SEINE GRANDS LACS :

Le coût prévisionnel des actions portées par Seine grands Lacs est estimé à 14 385 000 € HT et 17 262 000 € TTC.

Ce montant comprend 35 actions qui concernent :

- L'Animation du PAPI sur 6 années : 1 080 000 €HT ;
- La connaissance (modélisations) et la sensibilisation des franciliens (Episeine) : 22 actions pour 6 345 000 €HT ;
- La prévision : 1 action pour 150 000 €HT ;
- L'accompagnement à la gestion de crise : 3 actions pour 410 000 €HT ;
- L'accompagnement pour la prise en compte du risque auprès des aménageurs et des urbanistes : 1 action pour 200 000 €HT ;
- Les études et travaux sur les ouvrages : 5 actions pour 6 200 000 €HT dont 4 800 000 €HT pour les études relatives à l'évaluation de l'opération du site pilote Seine Bassée.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Conformément au cahier des charges des PAPI, le dossier de candidature a été présenté lors d'une conférence territoriale, le 6 septembre 2022 et mis à disposition des parties prenantes pendant 1 mois.

Le dossier de candidature a été déposé à la suite du Comité Syndical du 8 décembre 2022, en visant un passage devant la commission mixte inondation puis la signature de la convention-cadre de financement à l'été ou à l'automne 2023.

Ce nouveau programme, qui permet de passer de 20 à plus de 60 Maîtres d'ouvrages mobilisés, constitue une avancée importante pour répondre aux forts enjeux de la prévention des inondations sur le territoire de l'Île-de-France.

3.2.3. PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE : FOCUS SUR L'ATELIER « RUISSÈLEMENT ».

Le 4 octobre 2022, Seine Grands Lacs a organisé un atelier sur la sensibilisation au risque d'inondation par ruissellement au Château des Riceys, dans l'Aube. L'objectif était d'aborder les principes et notions du ruissellement, ainsi que des retours d'expériences d'experts et de professionnels ayant réalisé des études et travaux pour réduire ce risque.

L'atelier a été ouvert par Monsieur Jean-Michel VIART, vice-président de Seine Grands Lacs, en présence d'une trentaine de collectivités et services de l'État. Grand témoin de la journée, Monsieur Jean-François OUVRY, directeur de l'AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol), avec ses 40 ans d'expérience dans le domaine du ruissellement agricole, a permis d'apporter des éclairages importants pour les acteurs séquanais.

Dans un premier temps, Monsieur Ouvry a présenté la boîte à outils mise au point sur le territoire normand pour apporter des solutions aux problématiques du ruissellement, en lien avec les élus locaux et la profession agricole.

L'EPAGE Sequana a ensuite présenté l'étude « Érosion et Ruissellement » réalisée sur son périmètre en Côte d'Or et qui a permis d'identifier les axes de ruissellement. Puis, une modélisation avec l'outil « Watersed » développé par le BRGM a permis d'identifier de manière très précise les parcelles impactées par le ruissellement.

Des ateliers participatifs ont enfin permis d'une part de dresser l'état des lieux du risque ruissellement sur le périmètre du PAPI de Troyes et de la Seine supérieure selon la base de données de la Caisse centrale de réassurances, complétée par les connaissances des participants, et d'autre part d'identifier des actions à mettre en œuvre pour limiter ce risque.



3.2.4. PAPI MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS : FOCUS SUR LE PASSEPORT DU CIVISME DE SAINT-DIZIER

Organisé de novembre 2021 à juin 2022 à destination des établissements scolaires (CM1/CM2), le Passeport du Civisme avait vocation à développer l'engagement des scolaires au service des autres : agir plutôt que regarder ; donner plutôt que recevoir ; participer au bien vivre ensemble et ouvrir les yeux sur les richesses environnantes.

Lancé sous forme d'un défi avec des missions et des médailles, les scolaires se sont engagés à réaliser le plus grand nombre de missions possible.

Ces grandes missions étaient au nombre de sept, dont

« Porter secours et se protéger » et « Préserver son environnement ».

Les scolaires ont ainsi eu l'occasion de découvrir le dispositif EPISEINE, à travers quatre activités :

- La fresque pédagogique « Seine Grandeur Nature », qui leur a permis de découvrir le fonctionnement du bassin versant de la Seine, la genèse d'une crue, les impacts liés à une inondation et les facteurs d'aggravation ;

- Le quiz pédagogique « Crue & d'Eau », pour enrichir ses connaissances liées aux phénomènes d'inondation, aux impacts à l'échelle de la ville et du quartier, aux mesures de gestion en situation et aux bons comportements à adopter ;

- Le jeu « À votre sac, prêt, partez ! », pour construire son propre kit d'évacuation en situation de crise en évitant de prendre des affaires du quotidien qui s'avèreraient inutiles ;

- La balade pédagogique et illustrée au départ du Parc du Jard pour mieux comprendre et préserver son environnement local.

Au total, ce sont **13 classes**, soit **300 élèves** qui ont pu bénéficier d'une intervention du dispositif EPISEINE dans le cadre du PAPI Marne, Vallage et Perthois.

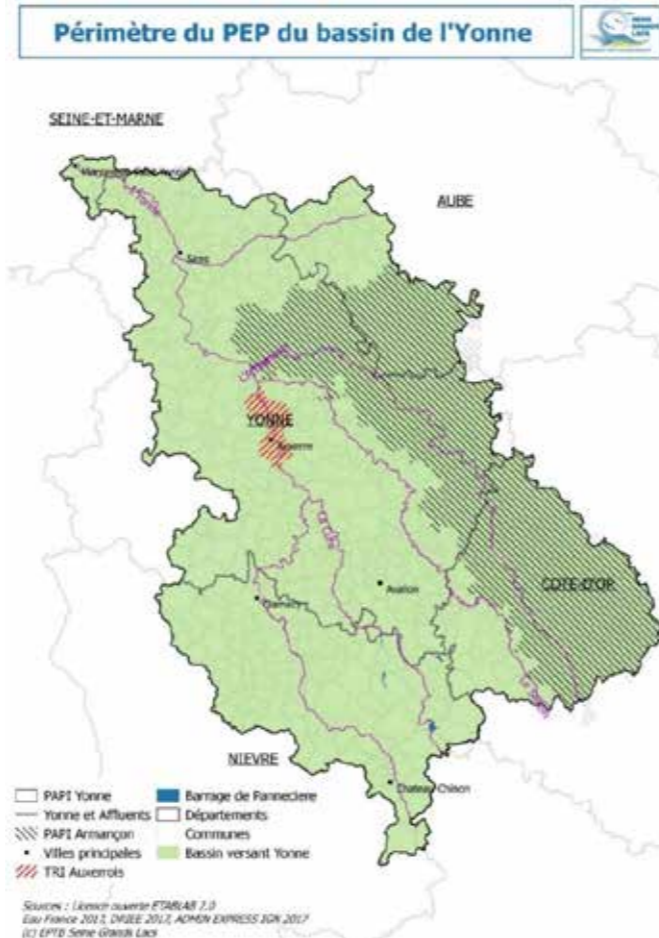


3.2.5. PEP DU BASSIN DE L'YONNE

En 2022 et conformément au nouveau cahier des charges PAPI 3, le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne a été validé par le Préfet de l'Yonne pour une période de 3 ans.

Quelques caractéristiques du bassin de l'Yonne :

- Un bassin versant de près de **11 000 km²**
- Un linéaire de cours d'eau de plus **1 800 km**
- Un peu plus de **434 000 habitants**
- 735** communes
- 5** départements (Aube, Côte d'Or, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne)
- 3 régions** (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Île-de-France)
- 1 lac-réservoir** : Barrage de Pannecière

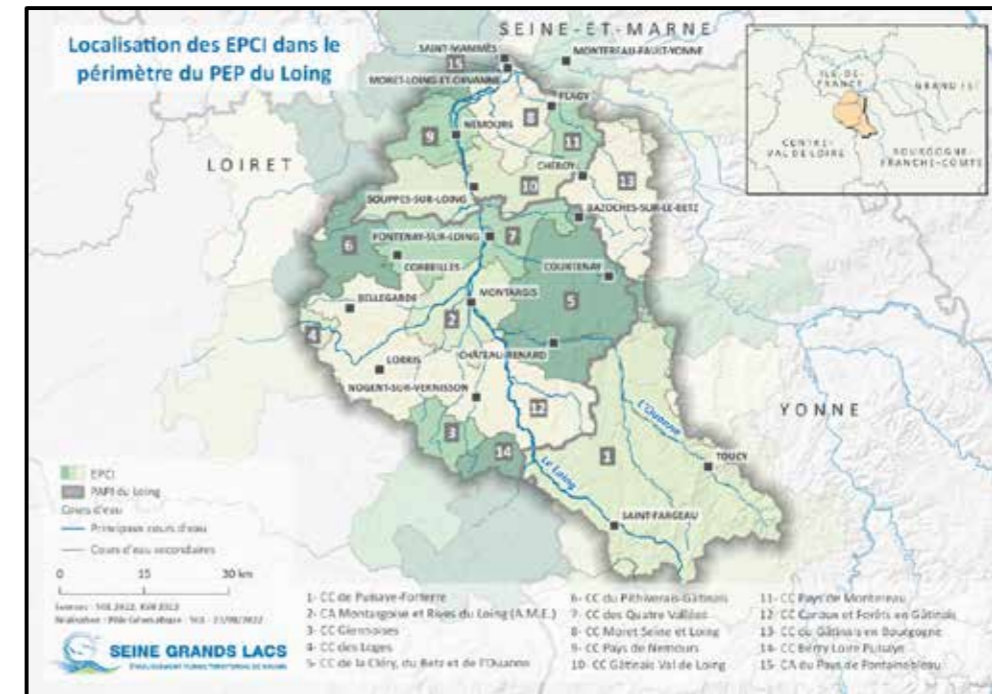


En cours d'élaboration depuis décembre 2019, le PEP du bassin de l'Yonne a connu une année importante dans sa constitution avec notamment la co-construction de son programme d'actions, qui représente à ce stade :

- 68 actions** réparties dans les 7 axes du dispositif
- 21 maîtres d'ouvrages**
- 3 partenaires financiers**
- 3 882 000 € d'engagements**
- 2 293 700 € de subventions (environ 60 %)**

3.2.6. PEP DU BASSIN DU LOING

Le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin du Loing (2021 – 2024) est l'une des réponses aux crues majeures qu'a connues le bassin du Loing en mai-juin 2016. Porté par Seine Grands Lacs en partenariat étroit avec l'EPAGE du Loing et les collectivités territoriales, le PEP du bassin du Loing a été labellisé le 24 juin 2020. Il dispose d'un budget global de 2,3 € millions d'euros HT défini pour une durée de 3 ans.



Dans le cadre de ce PEP, Seine Grands Lacs a proposé à ses partenaires - maîtres d'ouvrage et financeurs - de mettre en œuvre des groupements de commandes en vue de mutualiser les ressources humaines et matérielles dévolues à la réalisation des actions qui y sont inscrites.

CES PROJETS COMMUNS POURSUIVENT PLUSIEURS OBJECTIFS :

- Homogénéiser les méthodes employées et les livrables produits par les prestataires sélectionnés
- Coordonner la mise en œuvre des actions concernées via une notification et une clôture coordonnée des marchés afférents
- Mutualiser les moyens humains et les compétences de chacun des partenaires
- Disposer d'un montant global plus attractif pour les prestataires
- Limiter la concurrence pour l'accès aux prestataires
- Réduire les coûts des prestations au moyen d'économies d'échelles

Au-delà de ces objectifs, il s'agit également de mettre en réseau les différents acteurs du territoire afin de monter en compétence sur la thématique des groupements de commandes en prévision du futur PAPI de plein exercice du bassin du Loing.

Après concertation avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs,

3 marchés communs ont vu le jour :

- Un marché d'achat et de pose de repères de crues réunissant 6 actions de maîtres d'ouvrage
- Un marché de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements publics réunissant 6 actions de maîtres d'ouvrage
- Un marché de diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations réunissant 5 actions de maîtres d'ouvrage.

Au total

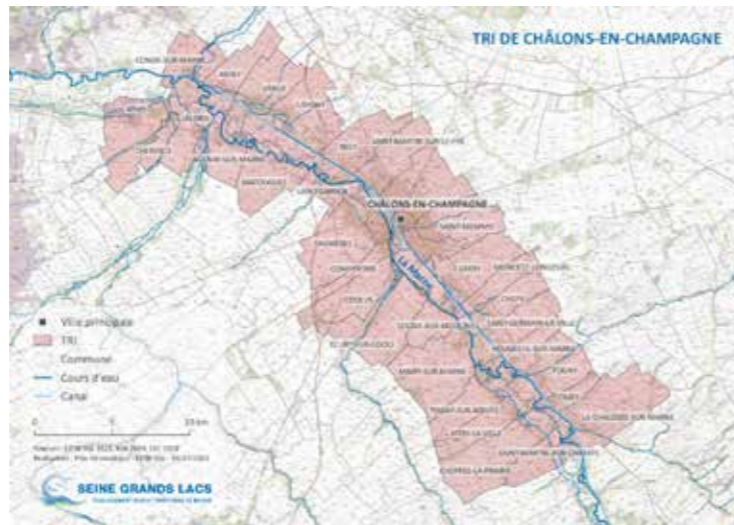
9 maîtres d'ouvrage
se sont associés pour réaliser
conjointement 17 des 41 actions
du PEP du Loing.

3.2.7. PEP DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

En 2016, dans le cadre de l'application de la Directive « inondations » de 2007, l'État a classé **32 communes du Pays de Châlons** comme « **Territoire à Risques importants d'Inondation (TRI)** ».

D'une superficie de 405 km², le TRI est traversé par la Marne sur 60 km. La plaine inondable y est large ; elle peut atteindre plus de 3 km à certains endroits. La présence d'habitations et d'entreprises dans ce secteur où le risque de débordement est accru en fait un territoire particulièrement exposé au risque inondation.

En effet, plus de 32 500 habitants et près de 20 000 emplois sont situés en zone inondable par débordement de la Marne. Les dernières crues modérées de janvier 2018 et de juillet 2021 ont rappelé la réalité de cette menace qui pourrait causer plus de 150 millions d'euros de dommages en cas de crue importante.



Afin de lancer la démarche PAPI sur ce territoire, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne a sollicité Seine Grands Lacs pour porter l'élaboration d'un Programme d'Études Préliminaires (PEP) à l'échelle du territoire à risques importants d'inondation de Châlons-en-Champagne situé sur le bassin hydrographique de la Marne Moyenne, qui comprend principalement la Marne, ainsi que deux affluents de rive gauche, la Somme-Soude et la Coole. Une convention a donc été signée le 25 novembre 2022 entre les deux établissements. Le dossier est instruit par les services de l'État - DDT de la Marne, DRIEAT et DREAL Grand Est.

3.3 Les zones d'expansion des crues : un appel à projets d'un million d'euros



Travaux menés par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voire : reprise de l'ancien tracé sur 700 m pour remobilisation d'une ZEC de 5 ha déconnectée suite aux anciens travaux de rectification et de recalibrage du lit mineur.

Dans le cadre du Contrat de partenariat de Seine Grands Lacs et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine, l'action du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes consacrée à la « préservation, restauration et gestion des champs d'expansion des crues et des zones humides », s'inscrit dans le concept européen de valorisation des infrastructures vertes pour la gestion du risque inondation.

Sous l'impulsion de son Président Patrick OLLIER, Seine Grands Lacs a souhaité faire de cette action un axe majeur du renforcement des solidarités amont/aval, urbain/rural pour la gestion des inondations. Ainsi, dès mars 2022, un appel à projets doté d'un million d'euros a été lancé afin de soutenir les projets de préservation, restauration ou aménagement de Zones d'Expansion des Crues sur l'ensemble du bassin amont de la Seine. Et ce sont plus de 80 projets qui ont été proposés par les opérateurs gemapiens. 35 d'entre eux ont d'ores et déjà été retenus et 5 chantiers ont été achevés avant l'hiver.

Par ailleurs, au sein de Seine Grands Lacs et en partenariat avec l'université de Paris Cité, une doctorante en thèse CIFRE a pris en charge l'élaboration de l'outil géomatique d'aide à la décision qui permettra de co-construire avec les maîtres d'ouvrage gemapiens des programmes d'actions grâce à l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion des Crues.

Enfin, des ateliers ont été organisés en mai à Mesnil-Saint-Père à destination des structures gemapiennes, afin de travailler sur la notion de « surinondation » et d'engager une réflexion sur les méthodes de concertation et les protocoles déployés. L'occasion pour Seine Grands Lacs de faire témoigner ses experts mais aussi une grande diversité de partenaires.



Outil de détection des remblais développé par la doctorante

3.4. Le centre de ressources EPISEINE continue à se développer

Le dispositif Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la Seine (EPISEINE) a fêté ses quatre ans en octobre 2022. Il poursuit son objectif de sensibilisation des Franciliens au risque inondation et gagne continuellement en audience.

3.4.1. LE DISPOSITIF EN 2022 : POINT D'AVANCEMENT

Depuis le lancement de la plateforme Episeine.fr en octobre 2018, le site a enregistré plus de **180 000 visites**.

En novembre 2022, le dispositif s'appuie sur une trentaine d'outils de sensibilisation, complétés par autant de vidéos de sensibilisation et de vulgarisation, disponibles sur la chaîne YouTube de Seine Grands Lacs et le site Episeine.fr qui traitent de sujets variés, tels que :

« **les 3 types d'inondations sur le bassin de la Seine** », « **les 10 bons comportements à connaître pour faire face aux crues** », ou encore « **Témoignages de la crue de 2016** », ...

En 2022, de nouveaux outils ont été créés et intégrés au site Episeine.fr, parmi lesquels :

- Une infographie défilante sur le ruissellement pluvial (cf. page précédente)

- Une page dédiée aux crues historiques sur le bassin de la Seine

- Une plateforme de formation en ligne gratuite et construite pour trois publics : particuliers, entreprises, collectivités

- Une vidéo sur l'anticipation des inondations par remontées des nappes d'eau souterraines

- Une vidéo « Apprendre des crues anciennes du bassin de la Seine » ...

La communauté digitale EPISEINE (LinkedIn, Instagram, Twitter et Facebook) continue de croître. Parallèlement, le référencement naturel du site Episeine.fr sur internet est en nette hausse, ce qui en améliore la visibilité et par conséquent, le nombre de visiteurs.

Le catalogue de formations délivrées par EPISEINE s'est peu à peu étoffé jusqu'à atteindre 16 formations, destinées principalement aux collectivités et associations, et articulées autour de 3 parcours :

Parcours Sensibilisation – formation d'animateurs

Parcours PCS (Plans communaux de sauvegarde) – formation des élus et agents des collectivités

Parcours Préparation aux inondations – formation des élus, agents des collectivités et des entreprises

IMMERGEZ-VOUS DANS L'HISTOIRE DES CRUES ANCIENNES

Choisissez votre siècle et découvrez les informations historiques sur les 250 crues recommandées.

ATTICHER UNE DATE AU HASARD



La communauté digitale EPISEINE (LinkedIn, Instagram, Twitter et Facebook) continue de croître. Parallèlement, le référencement naturel du site Episeine.fr sur internet est en nette hausse, ce qui en améliore la visibilité et par conséquent, le nombre de visiteurs.

3.4.2. LE RETOUR DES ÉVÉNEMENTS EN PRÉSENTIEL

L'année 2022 a été également l'occasion de relancer les événements en présentiel, après l'arrêt lié à la crise sanitaire. L'équipe EPISEINE a été mobilisée tant en Île-de-France que sur les territoires des PAPI de l'amont, dans le cadre de l'extension d'EPISEINE.

Pour la première édition du Passeport du civisme à Saint-Dizier, ce sont 13 classes, soit 300 élèves qui ont pu bénéficier d'une intervention du dispositif EPISEINE. En juin, l'équipe est intervenue pour les trois jours de l'édition 2022 du village-forum Plouf 75, à la Cité des sciences et de l'industrie, ainsi que pour l'édition 2022 des Récid'Eau de l'Armançon, à Saint-Florentin. L'occasion de sensibiliser plusieurs centaines d'enfants au risque inondation grâce aux outils EPISEINE : la Sandbox (le bac à sable en réalité augmentée), ou encore l'atelier « À votre sac, prêt, partez ! », qui apprend à constituer son sac de secours en cas d'évacuation.

L'équipe EPISEINE est également intervenue dans des écoles et centres de loisirs d'Île-de-France pour aborder le sujet du risque d'inondation auprès des scolaires



3.5. La gestion de crise au sein de Seine Grands Lacs se renforce

LA PLANIFICATION DE CRISE DANS L'ÉTABLISSEMENT

La préparation à la gestion de crise et la planification de la continuité d'activité constituent une mission essentielle pour Seine Grands Lacs. La finalisation du premier plan de continuité d'activité (PCA) en 2020, suivie par la mise en place d'un plan de gestion de crise (PGC) en 2021 a permis de formaliser des pratiques existant de fait.

LE MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES EN 2022

Durant l'année 2022, les équipes se sont concentrées sur l'amélioration du dispositif existant et ont identifié dans le cadre d'ateliers de travail, des thématiques spécifiques à développer au sein des documents de planification.

Les objectifs de ces ateliers étaient multiples :

- Planifier et rédiger des procédures pour faire face à de nouveaux scénarios de risque et mettre en place de nouvelles actions
- Renforcer et étoffer le dispositif et les procédures existantes
- Acculturer les membres du dispositif de gestion de crise

Ce dernier point est particulièrement important au regard des mobilités de personnel. Il est essentiel que le dispositif existant soit connu, approprié et représentatif de l'organisation de Seine Grands Lacs. Les ateliers mis en place en 2022 permettent de répondre à cet objectif.

L'ensemble des actions menées en matière de planification répondent aux mêmes objectifs que pour les années précédentes, à savoir : se donner les moyens de protéger la population du bassin de la Seine mais aussi l'image et la crédibilité de Seine Grands Lacs, de ses élus, et de ses agents.

Le programme des ateliers en 2022 était le suivant :

- Présentation du dispositif existant aux nouveaux arrivants ;
- Conditions de mobilisation d'une cellule de crise ;
- Organisation des liaisons avec les cellules de crise des partenaires (préfectures, zones de défense, villes) ;
- Communication de crise.

Ces ateliers se poursuivront en 2023 avec les thématiques suivantes :

- Gestion de l'usure des équipes sur la durée ;
- Déclenchement d'un plan particulier d'intervention (PPI) ;
- Évacuation du site parisien en cas de crue ;
- Utilisation des systèmes d'informations en gestion de crise.

L'objectif final sera de pouvoir réactualiser les plans existants en les étoffant. Afin de s'assurer de l'opérationnalité de ces dispositifs, une formation à la communication de crise pourra être proposée et un exercice de crise pourra être mis en place dans le courant de l'année 2023.

3.6. Animation territoriale et culturelle : l'eau comme source d'inspiration

3.6.1. LES RÉSIDENCES D'ARTISTES

Outre ses missions historiques, Seine Grands Lacs développe depuis 2020 une offre culturelle autour de ses lacs. Il s'agit de s'inscrire encore plus finement dans un territoire, un paysage, de participer à diversifier le champ artistique local au plus près de ses habitants et de rendre plus visibles le rôle et les missions de l'EPTB.

Ainsi, chaque année, Seine Grands Lacs finance par appel à projets, une résidence d'artiste, dotée de 10 000 € dans l'église désacralisée de Champaubert, au bord du lac du Der. Les propositions relèvent d'esthétiques et de disciplines très variées mais ont nécessairement trait à l'eau, la biodiversité, l'environnement, les enjeux écologiques...

Les artistes retenus conçoivent également des actions en direction des publics -ateliers, présentation des étapes de création, sensibilisation aux arts... Ces résidences sont désormais reconnues tant médiatiquement que localement. En témoignent le nombre de visiteurs qui ne cesse, les partenariats noués avec d'autres événements tels que la Fête de la Grue ou le Festival de la photo animalière de Montier-en-Der, ou encore, la promotion des résidences par l'Office de tourisme du Der.

En 2022, Seine Grands Lacs a accueilli en résidence les artistes de DUO LEÏ qui ont mené des ateliers d'écriture de chants polyphoniques. Les deux chanteuses ont travaillé notamment avec les résidents d'un EPHAD et d'un foyer pour adultes handicapés de Montier-en-Der.



Résidence Collectif H30 en 2020



Résidence CanB en 2021



Résidence Duo Leï en 2022

3.6.2. DE NOUVEAUX VITRAUX POUR L'ÉGLISE DÉSACRALISÉE DE CHAMPAUBERT



Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les artistes et visiteurs dans l'église de Champaubert, Seine Grands Lacs a procédé à une mise aux normes, incluant notamment l'installation de toilettes et d'un système de chauffage. Pour parachever cette rénovation, il a été décidé de remplacer les vitres en plexiglass, non seulement inesthétiques mais également cause d'une très mauvaise isolation thermique par des vitraux contemporains. À l'issue de l'appel à projets, c'est la Manufacture troyenne Vincent-Petit qui a été retenue. La conception des vitraux est en cours.

3.6.3. UNE FRESQUE MONUMENTALE À MESNIL-SAINT-PÈRE, DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION

Le jeudi 7 juillet, a été inaugurée à

Mesnil-Saint-Père, le long de la vélovoie, une fresque de

110 mètres de long

réalisée par des jeunes, dans le cadre d'un **chantier d'insertion**.

Ce projet s'inscrit dans le dispositif de **remobilisation des décrocheurs scolaires**, porté par le Département de l'Aube.

Il est le fruit d'un partenariat entre l'association Aurore-Dynamo, Seine Grands Lacs et le Conseil départemental qui ont organisé des ateliers de sensibilisation à l'environnement, au cycle de l'eau et au

Lac d'Orient, à destination de ces jeunes. Une quinzaine d'entre eux se sont alors regroupés autour d'un projet artistique, la réalisation sur le mur d'enceinte des

ateliers de

Seine Grands Lacs,

d'une fresque imaginée avec les artistes graphes

Korny et Rise Up.



**FONCTIONNEMENT
DURABLE AU
QUOTIDIEN ET
AMÉLIORATION DU
CADRE DE TRAVAIL**

4

4.1. Télétravail : passage à deux jours et réduction des transports des agents

Le télétravail à Seine Grands Lacs est effectif et répond aux objectifs de résilience de l'organisation de l'établissement en cas de crue. Cette possibilité qui est offerte aux agents à raison d'un maximum de 2 jours par semaine a remporté en 2022, un réel succès.

Quatre commissions se sont tenues pour examiner 57 situations dont 9 demandes initiales, 40 renouvellements, 7 passages à 2 jours de télétravail pour des agents qui en avaient déjà 1 et 1 passage à 1 jour de télétravail pour un agent qui en avait 2. La commission veille à l'adéquation des missions avec le télétravail, à l'avis du supérieur hiérarchique au regard des tâches et de l'autonomie de l'agent dans l'organisation de son travail et à la disponibilité des matériels et outils informatiques nécessaires à la qualité du travail à distance.



4.2. Agir sur le plan de déplacement des agents pour optimiser le parc

Dans la continuité du travail mené en 2021 pour actualiser le plan de déplacement des agents, la mise en place de cinq pools de véhicules se fait de façon progressive.



En effet, un état des lieux a été réalisé en 2021 pour recenser les activités qui nécessitent l'utilisation de véhicules légers, évaluer la fréquence de ces déplacements, et préciser le type de véhicule le plus adapté à la nature de ces activités.

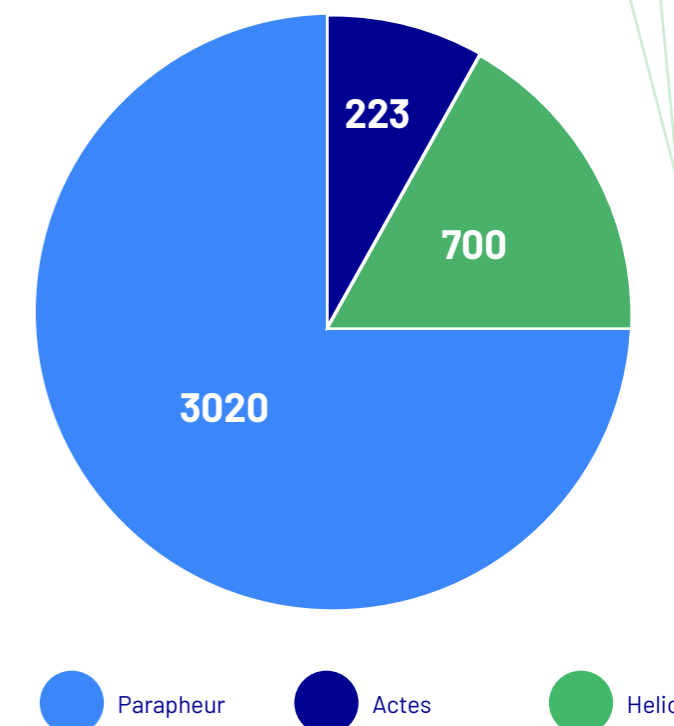
Sur cette base, il a été étudié pour chaque activité la nécessité ou non de garder des véhicules affectés (par exemple pour favoriser la réactivité des interventions avec du matériel adapté), l'opportunité de mutualiser des véhicules pour des activités connexes ou de fonctionner avec des véhicules mis en pool.

Il en est ressorti la possibilité de créer cinq pools basés à Paris, Troyes, Mathaux, Braucourt et Chaumard et de réaffecter près de 25 véhicules au bénéfice de ces pools, les autres répondant à des besoins spécifiques des services.

En 2022, trois pools ont été pleinement opérationnels, et les deux autres le seront début 2023.

4.3. Dématérialisation des procédures administratives : zoom sur le parapheur électronique

Seine Grands Lacs a poursuivi sa démarche de dématérialisation en ciblant ses efforts sur le parapheur électronique précédemment installé. Un nouveau cycle de formation a été dispensé pour les différents acteurs et la signature numérique a été étendue aux bons de commande avec une interface automatisée avec l'outil comptable.



Depuis le début de l'année, plus de

3 000 dossiers

ont été traités via le e-parapheur.

Parmi ceux-ci, on compte environ **1 100 bons de commande** alors que la fonction n'a été mise en œuvre qu'à mi-année.

Au total, il faut ajouter plus de

200 dossiers d'actes administratifs envoyés numériquement au contrôle de la légalité (ACTES) et

700 dossiers aux services de la trésorerie (HELIOS)



